

**République Française**

**Département de la Gironde**

**Commune de Saint Pardon de Conques**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 28 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 28 décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 7

Membres votants : 7

**Présents** : Gilbert BLANGERO (Maire), Jean-Claude LABBE (1° Adjoint), Philippe DUCASSE (3° Adjoint), Delphine CHAUVIN, Laëtitia PIERS (Conseillères municipales), Bernard BOUTIN, Alain LEYNIAC (Conseillers municipaux)

**Absents excusés** : Maylis DAVID (Conseillère municipale), Guillaume PELLETIER, Emmanuel RUELLAN (Conseillers municipaux), Benoît GUERRERO (2° Adjoint démissionnaire)

**Absents non excusés** : Julia LENEVEU (Conseillère municipale), François LENEVEU, Jean-Baptiste PAING (Conseillers municipaux)

**Secrétaire de séance** : Alain LEYNIAC

**Délibération** :

Détermination de postes d'adjoint suite à une démission.

M. Benoît GUERRERO ayant fait part de sa décision de cesser ses fonctions d'adjoint au Maire tout en conservant son mandat de conseiller municipal de la commune auprès de M. le Préfet de la GIRONDE ; ce dernier ayant accepté cette démission, le poste d'adjoint devient vacant.

Le Conseil municipal est donc réuni ce jour afin de pourvoir au remplacement de M. GUERRERO.

Après information par M. le Maire des responsabilités afférentes à ce poste, Mme Laëtitia PIERS fait acte de candidature.

Le Conseil municipal, après avoir voté, adopte, à l'unanimité, la nomination au poste de 2° Adjoint délégué à la Communication de Mme Laëtitia PIERS qui occupera cette fonction dès le 1° janvier 2019.

Fin de la séance extraordinaire à 21h45.